

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 18^e jour du mois de décembre 2023, à 19 :15 heures, à l'Hôtel-de-Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présent :

M. Benoit Brassard,	conseiller district #1
Mme Amélie Audet,	conseillère district #2
M. Cyrille Dufour,	conseiller district #3
Mme Nathalie Pedneault,	conseillère district #4
Mme Andrée-Anne Caron,	conseillère district #6
Mme Carolle Perron,	directrice générale par intérim

Absence : Mme Sophie Limoges, conseillère district #5

Sous la présidence de M. Lucien Gravel, maire

1. Ouverture de la séance par le maire

À 19 :22, le maire préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. Résolution 2023-12-378

Lecture et acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Benoit Brassard
Appuyé par Nathalie Pedneault
Et acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers :

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. *Ouverture de la séance par le maire.*
2. *Lecture et acceptation de l'ordre du jour.*
3. *Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2024.*
4. *Période de questions.*
5. *Levée de l'assemblée.*

3. Résolution 2023-12-379

Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2024

Il est proposé par Amélie Audet
Appuyée par Nathalie Pedneault
Et acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers :

D'adopter les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année 2024 telles que déposées, dont voici un résumé :

Revenus

Taxation :	6 138 489 \$
Administration générale/Finances :	502 501 \$
Administration générale/Services administratifs, Ressources humaines et technologies :	118 500 \$
Sécurité publique :	17 500 \$
Transport :	234 450 \$
Hygiène du milieu :	23 600 \$
Santé & bien-être :	84 508 \$
Aménagement, urbanisme et développement :	327 156 \$
Loisirs et culture :	<u>71 175 \$</u>
	7 517 879 \$

Dépenses

Administration générale/Finances :	3 126 198 \$
Administration générale/Services administratifs, Ressources humaines et technologies :	959 516 \$
Sécurité publique :	567 060
Transport :	1 222 780 \$
Hygiène du milieu :	533 475 \$
Santé & bien-être :	7 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement :	227 470 \$
Loisirs et culture :	892 505
Conciliation à des fins fiscales :	<u>(18 125) \$</u>
	7 517 879 \$
Équilibre budgétaire :	<u>0 \$</u>

4. Période de questions

5. Levée de l'assemblée

Le conseiller Cyrille Dufour et la conseillère Andrée-Anne Caron proposent la levée de l'assemblée à 20 h 03.

Carolle Perron
Directrice générale par intérim

La séance est levée.

Lucien Gravel
Maire

Carolle Perron
Directrice générale par intérim

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Carolle Perron
Directrice générale par intérim